



Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises

(7 heures)

Formation offerte par Besoin d'aide 24/7

POUR QUI?

La formation *Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises* s'adresse aux intervenants ou aux professionnels qui travaillent auprès des adultes et des adolescents de 14 ans et plus et qui ont la responsabilité professionnelle de prévenir le suicide. Au sein de leur organisation, ils ont un rôle de repérage de la personne vulnérable au suicide, mais n'ont pas celui de la prise en charge de la personne suicidaire. Cette formation ne remplace PAS la formation de trois jours.

Le milieu de travail du participant doit pouvoir appliquer les différentes mesures de protection qui sont présentées dans la formation.

APPROCHE

La formation allie théorie et mise en pratique par le biais d'exercices, de mises en situation, de discussions, etc.

OBJECTIFS

Au terme de cette journée, le participant sera en mesure de reconnaître certaines caractéristiques de la personne suicidaire, de repérer la personne vulnérable au suicide, de déterminer si le repérage est positif ou négatif et de déterminer les mesures de protection requises.

Plus précisément :

- Discuter de certaines caractéristiques de la personne suicidaire et repérer celle-ci.
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif.
- Déterminer les mesures de protection requises et les appliquer.

POUR PLUS D'INFORMATION

819 757-6282, poste 3

formation@besoinaide.ca